



CONTENUS

Le libre-échange au centre du débat politique présidentiel aux États-Unis	1
L'Europe désavoue la France dans sa lutte contre le piratage sur Internet	2
La Francophonie à l'épreuve de la mondialisation culturelle	3
Actualités.....	4
Polémique en Égypte autour des quotas imposés aux acteurs arabes	4
Entrée en vigueur d'un accord de libre-échange entre l'AELE et la SACU	4

[Notre analyse] La campagne présidentielle qui bat son plein aux États-Unis conduit le politique à réinvestir l'économie. Malgré la récente introduction de clauses relatives à l'environnement et aux droits des travailleurs dans les accords de libre-échange (Colombie, Pérou), les conséquences socioéconomiques de la libéralisation à outrance des échanges commerciaux ébranlent la société américaine et conduit à la politisation de cet enjeu majeur. Les deux candidats démocrates en lice pour l'investiture ont manifesté leur volonté de ne pas ratifier l'accord bilatéral avec la Colombie, en phase avec la majorité démocrate à la Chambre des représentants, ainsi que de renégocier l'ALÉNA. Ils suscitent ainsi l'ire de l'administration républicaine du président George W. Bush et de ses partenaires nord-américains, le président Calderon du Mexique et le premier ministre Harper du Canada. La question du libre-échange et des accords commerciaux est ainsi devenue un des fondements du clivage politique aux États-Unis. Une telle situation ne peut que conforter la position de ceux qui souhaitent contenir les effets pervers des accords de libre-échange, que ce soit dans les domaines sociaux, du travail et de l'environnement, mais aussi, et surtout, en matière culturelle. Un espace de débat est désormais ouvert.

Le libre-échange au centre du débat politique présidentiel aux États-Unis

Dans une période électorale où les difficultés économiques arrivent en tête des préoccupations des Américains, les deux candidats à l'investiture démocrate questionnent ouvertement le processus de libéralisation des échanges et la multiplication des accords commerciaux.

Alors que l'économie, la préservation des emplois américains et le libre-échange sont le thème numéro un de la campagne présidentielle en cours, les deux candidats démocrates, Barack Obama et Hillary Clinton, se sont prononcés contre l'accord bilatéral de libre-échange entre la Colombie et les États-Unis. Le principal stratège de la campagne de Mme Clinton, Mark Penn a ainsi été contraint à la démission après que la presse eut révélé qu'il était par ailleurs dirigeant d'une société de relations publiques qui avait signé un contrat avec Bogota pour faciliter l'accord bilatéral de libre-échange américano-colombien. M. Penn n'avait pas hésité à rencontrer dans ce cadre l'ambassadeur de Colombie à Washington. Mme Clinton est ainsi particulièrement sur la défensive sur ce sujet. «Comme je le dis depuis des mois, je suis opposée à cet accord» avec la Colombie, a-t-elle répété à Washington devant le syndicat des travailleurs des télécommunications (CWAU). «Je voterai contre cet accord et je ferai tout ce que je peux pour exhorter le Congrès (à le) rejeter», a-t-elle ajouté. M. Obama a également réitéré son opposition à cet accord arguant que la Colombie ne respectait pas les droits syndicaux élémentaires. Dans le camp des présidentiables, seul le républicain John McCain soutient cet accord de libre-échange.

La Chambre des représentants, où les adversaires démocrates de M. Bush sont majoritaires, a reporté *sine die* jeudi 10 avril l'examen du traité, rendant improbable son adoption cette année et stoppant abruptement M. Bush dans son effort pour la libéralisation du commerce. Le président américain George W. Bush a d'ailleurs prévenu que l'accord de libre-échange conclu par son administration avec le gouvernement colombien était «mort» si le Congrès ne fixait pas une date ferme pour sa ratification. «C'est une décision sans précédent, et il n'est pas dans l'intérêt de notre pays de braquer un allié comme la Colombie, ni de ne pas encourager la vente de nos biens et nos services à l'étranger», a dit M. Bush. Plus d'un an après le début d'une cohabitation très conflictuelle avec la majorité démocrate, M. Bush s'en est pris très durement au Congrès, l'accusant de préférer «la surveillance des plages et la conservation des paysages» plutôt que l'action pour résoudre les difficultés économiques. L'accord de libre-échange, conclu entre les gouvernements américain et colombien en novembre 2006 et approuvé par les parlementaires colombiens, est pour M. Bush un enjeu économique et stratégique majeur en Amérique latine. Il s'agit, dit-il, de supprimer les barrières douanières pour les produits américains exportés vers la



Colombie, mais aussi de signifier son soutien à la Colombie, allié le plus sûr des États-Unis dans la région, au moment où celle-ci est parcourue par un fort sentiment anti-américain. Pour leur part, nombre de démocrates sont sensibles aux arguments des syndicats selon lesquels le gouvernement colombien n'a pas fait assez pour protéger les dirigeants syndicaux contre les meurtres et les actes de harcèlement. Ils veulent aussi une extension des programmes d'aide aux employés qui paient, selon eux, le prix de la libéralisation des échanges.

L'autre grand sujet d'indignation dans le camp démocrate concerne le traité de libre-échange nord-américain (ALÉNA) qui gère les relations commerciales entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. C'est sous la présidence de Bill Clinton, en 1994, qu'est entré en vigueur ce traité qui, selon les syndicats, a fait perdre «des millions d'emplois» aux États-Unis. Mme Clinton et M. Obama ont promis de renégocier le traité. Les deux prétendants démocrates à la Maison Blanche souhaitent notamment obtenir une révision des clauses sur les conditions de travail et l'environnement.

À l'occasion du récent sommet des dirigeants nord-américains (États-Unis, Canada et Mexique) à la Nouvelle-Orléans, dans le cadre du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP), George W. Bush et son homologue mexicain Felipe Calderon ont résolument défendu le libre-échange. Même si le sujet n'était pas inscrit au programme officiel, M. Calderon s'est fait l'ardent avocat de l'accord de libre-échange entre les trois pays. L'ALÉNA «a fait l'objet de critiques récemment, mais je ne crois pas que les gens se rendent compte du nombre de bienfaits que l'ALÉNA a apporté à la fois aux États-Unis et au Mexique. Je peux dire que des centaines de milliers d'emplois ont été créés des deux côtés de la frontière», a dit M. Calderon. Depuis que l'ALÉNA, «un accord que je soutiens fermement, est entré en vigueur, le commerce entre les États-Unis, le Mexique et le Canada a plus que triplé et nos économies ont crû de plus de 50%», a dit M. Bush.

Sources : «Les accords de libre-échange dans le collimateur», *Le Matin* (Casablanca), 11 avril 2008 ; *AFP*, 14 et 21 avril 2008.

L'Europe désavoue la France dans sa lutte contre le piratage sur Internet

Le projet de loi sur la lutte contre le piratage Internet en France, dont les grandes lignes seront inspirées par les conclusions de la Mission Olivennes, a été contredit par le Parlement européen. En effet, le 10 avril, le Parlement européen a adopté un amendement qui «engage la Commission et les États membres à reconnaître qu'Internet est une vaste plate-forme pour l'expression culturelle [...] et, par conséquent, à éviter l'adoption de mesures allant à l'encontre des droits de l'homme, des droits civiques et des principes de proportionnalité, d'efficacité et d'effet dissuasif, telles que l'interruption de l'accès à Internet».

À une courte majorité (314 contre 297), les eurodéputés s'opposent donc au principe de riposte graduée inscrit dans le projet de loi Olivennes qui, en cas d'infraction au droit d'auteur, prévoit de couper l'accès Internet aux internautes récidivistes. Pour l'eurodéputé Guy Bono, auteur du rapport consacré aux industries culturelles et adopté le 22 janvier par la Commission de la Culture du Parlement européen, «la coupure de l'accès Internet est une sanction aux effets puissants qui pourrait avoir des répercussions graves dans une société où l'accès à Internet est un droit impératif pour l'inclusion sociale».

Si l'amendement s'opposant à l'interruption de l'accès Internet est passé à quelques voix près, le rapport Bono a, lui, été adopté à une large majorité: 586 pour, 36 contre. Il prône notamment la mise en œuvre d'un cadre réglementaire et fiscal favorable aux industries culturelles européennes. Une mise en œuvre qui, sans occulter le phénomène du piratage et de la contrefaçon, ne doit pas s'opposer aux libertés civiques. En votant pour les amendements déposés par Michel Rocard et Guy Bono, le Parlement européen fait entendre la nécessaire distinction entre la piraterie de masse et les consommateurs qui n'agissent pas dans un but mercantile. «Les mesures répressives sont des mesures dictées par des industries qui n'ont pas été capables de changer leurs modèles économiques face aux nécessités imposées par la société de l'information», soutient Guy Bono. «L'enjeu central est ici de trouver un équilibre entre les possibilités d'accès aux activités et contenus culturels, la diversité culturelle et une véritable rémunération aux titulaires de droits».

Selon Hervé Rony, délégué général du Syndicat des producteurs de disques (SNEP), le vote européen vise à ruiner les tentatives françaises de vouloir sortir du délit de contrefaçon (et le risque d'emprisonnement associé) en contrepartie de sanctions concrètes comme la coupure Internet. Malgré le vote européen, «je ne vois pas le gouvernement français remettre en cause le texte de loi», déclare le



porte-parole des producteurs de musique. Il est vrai que le vote de Bruxelles a avant tout une portée symbolique et ne peut empêcher le recours à la riposte graduée par les États membres.

Mais «rien ne serait pire pour l'image de la France que de chercher à étendre pendant la présidence de l'Union européenne des mesures radicales adoptées en urgence en France et qui sont loin de faire l'unanimité. Elle deviendrait pour toutes les associations de défense des libertés le pays européen en pointe en matière d'atteinte aux droits fondamentaux sur Internet», estime Guy Bono.

Source : Christophe Lagane «Lutte anti-piratage : le Parlement européen balaie le principe de riposte graduée», *VNUnet.fr*, 10 avril 2008. (www.vnunet.fr)

La Francophonie à l'épreuve de la mondialisation culturelle

Un changement d'échelle dans les ambitions et les ressources de la Francophonie est attendu du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se réunira à Québec du 17 au 19 octobre 2008. Selon l'ancien secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, Jean-Louis Roy, ce changement d'échelle est rendu nécessaire en raison de la nouvelle concurrence linguistique et culturelle qui se déploie dans le monde et rendu possible par la capacité renouvelée de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de relever les défis posés par cette concurrence.

La Francophonie n'est ni une anomalie, ni une curiosité, ni même une exception. Les deux tiers des pays du monde appartiennent à des communautés linguistiques et culturelles comparables, et ce mode de rassemblement est en expansion. On savait les anglophones, les hispanophones, les lusophones, les turcophones et les arabophones rassemblés dans des communautés culturelles et linguistiques à peu près comparables. Il faudra désormais compter avec la Chine, l'Inde, la Russie et quelques autres, désormais au travail pour défendre leur langue, en accroître le nombre de locuteurs et promouvoir leur culture à l'échelle de la planète. Ces évolutions confortent la philosophie de la diversité des expressions culturelles. Elles montrent que la langue et la culture sont aujourd'hui considérées partout comme un levier géopolitique puissant et comme un des matériaux de l'économie parmi les plus porteurs pour la croissance, le développement et l'emploi. Enfin, elles révèlent l'ampleur de la concurrence qui se déploie dans l'espace culturel mondial.

Le Sommet de Québec doit prendre acte de la nouvelle concurrence linguistique et culturelle qui se déploie dans l'espace global et des capacités renouvelées de l'OIF. Ce qui est attendu de ce Sommet, c'est un changement d'échelle dans les ambitions et les ressources afin que l'usage de la langue française progresse dans le monde, que la recherche et la science soient produites en français et que la création culturelle francophone occupe sa place dans l'espace culturel global. Ces ambitions pourraient être mises en œuvre par des initiatives précises, notamment :

- Un grand programme d'enseignement à distance pour répondre à la demande de français dans les pays membres et dans le monde.

- Une mobilisation sans précédent de la Francophonie pour accroître la scolarisation en français, notamment en Afrique. Compte tenu de la croissance démographique de ce continent, si tous les enfants y étaient scolarisés, la Francophonie pourrait compter près d'un demi-milliard de locuteurs en 2030. Dans le cas contraire, elle stagnera à son niveau actuel.

- Une plate-forme durable disposant des ressources requises pour faire entrer résolument la Francophonie, y compris sa composante africaine, dans la sphère numérique. Pour y occuper une place significative, la Francophonie a besoin de l'ensemble de ses créateurs du Nord et du Sud.

La Chine a la ferme intention de faire du mandarin l'autre *lingua franca* du XXI^e siècle. À cette fin, elle déploie une politique de grande envergure et consacre beaucoup de moyens à la création de 10 000 centres Confucius dans le monde à l'horizon 2020, chacun de ces centres constituant un laboratoire d'enseignement de la langue et de promotion de la culture chinoise.

L'Inde a regroupé sa diaspora dans une organisation qui dispose de relais dans 130 pays. Sous l'autorité d'un ministère uniquement affecté à cette fin, elle utilise ce vaste réseau pour promouvoir sa langue et ses produits culturels, y compris ses produits technologiques.

La Russie multiplie les initiatives pour conforter le caractère international de la langue russe et soutenir son enseignement et sa progression dans le monde. En 2001, le Conseil de la langue russe a rendu visite à l'OIF pour s'inspirer



Des ressources additionnelles semblent donc requises pour enrichir la contribution de la Francophonie à la démocratie qui progresse dans la communauté, pour conforter l'action de qualité conduite par ses opérateurs et pour mettre à niveau son offre culturelle, compte tenu de la nouvelle concurrence mondiale. TV5 devrait normalement être le véhicule de cette ambition.

Source : Jean-Louis Roy, «Francophonie et mondialisation culturelle : Que faut-il attendre du Sommet de Québec?», *Le Devoir* (Montréal), 16 avril 2008. (www.ledevoir.com)

ACTUALITÉS

Polémique en Égypte autour des quotas imposés aux acteurs arabes

L'annonce qu'un quota allait être imposé aux acteurs arabes en Égypte a provoqué une vive polémique dans ce pays considéré comme le Hollywood du monde arabe. Le président du syndicat des artistes égyptiens, Achraf Zaki, a récemment annoncé que les acteurs étrangers n'auraient désormais le droit de participer qu'à une seule œuvre par an, qu'il s'agisse d'un feuilleton télévisé, genre très prisé dans la région, ou d'un film. Le syndicat ne délivrera plus d'autorisation de travail «à beaucoup d'Arabes venus travailler dans le domaine artistique parce qu'ils prennent la place des artistes égyptiens sortis de l'Institut supérieur du cinéma et du théâtre», a déclaré M. Zaki. «Il y a beaucoup de jeunes femmes qui se sont introduites dans le cinéma et la télévision et qui n'ont aucun rapport avec l'art», a-t-il ajouté. Or, les acteurs arabes sont nombreux à tenter leur chance en Égypte, sur les traces des stars de l'âge d'or du cinéma égyptien. De jeunes talents arabes, comme le Syrien Tayem Al-Hassan, qui a incarné le roi Farouk dans un feuilleton à succès, ou la Tunisienne Hend Sabri sont même devenus des vedettes incontournables.

Un tollé de protestations a aussitôt suivi l'annonce du syndicat. Il s'agit d'une décision «raciste (...), contraire à l'intérêt de l'industrie cinématographique et télévisuelle égyptienne», a dénoncé le secrétaire général de l'Union des producteurs arabes, Ibrahim Abou Zaki. Une réunion organisée jeudi par le ministre égyptien de la Culture, Farouk Hosni, avec les responsables du secteur du cinéma pour statuer sur la question, n'a pas abouti. Entre-temps, le ministère du Commerce s'est emparé de l'affaire, affirmant que la décision du syndicat est contraire à la libéralisation des services prônée par les accords interarabes et les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Samiha Fawzi, adjointe du ministre, a également souligné que cela aurait des conséquences négatives sur les relations et investissements avec les autres pays arabes.

Source : *Agence France Presse*, 28 avril 2008.

Entrée en vigueur d'un accord de libre-échange entre l'AELE et la SACU

L'accord de libre-échange entre les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (Suisse, Norvège, Liechtenstein et Islande) et les États de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland), ainsi que les accords agricoles conclus bilatéralement entre les États de ces deux entités régionales, entreront en vigueur le 1er mai 2008, a annoncé le Département fédéral de l'économie suisse. Dès son entrée en vigueur, l'accord de libre-échange signé en été 2006 éliminera largement, pour les produits industriels et agricoles transformés originaires des États de l'AELE, les discriminations envers les produits communautaires sur le marché sud-africain résultant de l'accord sur le commerce, le développement et la coopération entre l'Afrique du Sud et l'UE, entré en vigueur en janvier 2000.

Source : *Les Afriques*, 30 avril 2008. (www.lesafriques.com).

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Raphaël Canet

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.